



CONSEIL NATIONAL
DE LA REFONDATION

2024

PLAN D'ATTRACTIVITE MEDICALE

Haute-Vienne (87)



Pour plus d'informations :

05 55 45 83 24 – 05 55 11 54 88

ars-dd87-direction@ars.sante.fr

24 rue Donzelot 87000 LIMOGES

PREAMBULE

La Haute-Vienne est un département de plus de 373 000 hab. à dominante rurale avec de nombreux atouts en termes d'environnement de travail et de vie.

La ville centre, Limoges, participe de l'attractivité du territoire pour les professionnels de santé, notamment grâce à la présence des Facultés de Médecine et de Pharmacie, de nombreux instituts de formations paramédicales, du CHU et d'une Clinique.

Hors Limoges, l'offre de soins s'appuie notamment sur 4 Etablissements Publics de Santé dont 2 hôpitaux de proximité, maillant de manière équilibrée le territoire, mais également une densité médicale restant au-dessus des moyennes nationale et régionale et une création dynamique de Communautés Pluriprofessionnelles Territoriales de Santé (CPTS).

Toutefois, à l'instar de nombreux départements, l'évolution de la démographie médicale est défavorable, plus marquée sur certains territoires notamment ruraux mais aussi urbains. L'accès aux soins devient plus difficile pour la population, pour avoir un médecin traitant et un parcours de soins cohérent intégrant l'ensemble des professionnels de soins paramédicaux et les médecins spécialistes.

L'accès aux soins est un levier décisif pour l'aménagement du territoire, son attractivité et plus globalement pour la cohésion sociale. Cet enjeu nécessite la mobilisation des compétences et des ressources de l'ensemble des acteurs du territoire pour attirer, fidéliser de nouveaux médecins et répondre aux besoins de la population haute-viennoise.

C'est pourquoi, Agence Régionale de Santé, Assurance-Maladie, Conseil de l'Ordre des Médecins, Union Régionale des Professionnels de Santé, Conseil Départemental, Association Départementale des Maires, Région, Faculté de Médecine, Elus, ont conjointement élaboré un plan d'attractivité médicale, mettant en synergie leurs actions pour répondre à cet enjeu. De nombreux autres acteurs en sont parties prenantes comme les Communes et Communautés de Communes, les CPTS, les établissements de santé et les étudiants/internes en médecine.

Ce plan a été voulu synthétique, pragmatique et évolutif. Il part des constats locaux, des attentes et des besoins des étudiants, internes et médecins de terrain. Il fera l'objet d'un suivi concerté, partagé dans les différentes instances chargées des politiques de santé.

S'agissant des constats locaux, la démographie médicale en Haute-Vienne se compose de 398 médecins généralistes au total dont 45% qui exercent à Limoges, dont 29,4% ont plus de 60 ans. La densité de médecins pour 100 00 habitants à la date du 31 décembre 2021 est la suivante :

	Médecins généralistes	Médecins spécialistes
France	84,6	82,2
Nouvelle-Aquitaine	96,1	83,3
Haute-Vienne	109,2 (105 en 2023)	80

Données : Assurance Maladie

Toutefois, ces chiffres ne doivent pas cacher une disparité dans la répartition territoriale et ne permettent pas d'identifier le mode d'exercice, tant en temps horaires, que spécificités.

Confiants dans les atouts de la Haute-Vienne, nous devons faire découvrir et accompagner l'exercice médical dans notre département et les professionnels de santé qui y exercent déjà.

LEXIQUE

CDOM : Conseil départemental de l'ordre des médecins

ADM : Association départementale des maires

URPS : Union régionale des professionnels de santé

CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie

ARS : Agence Régionale de Santé

MSP : Maison de santé pluriprofessionnelle

PDSA : Permanence des soins ambulatoires

CESP : Contrat d'engagement de service public

DUMG : Département universitaire de médecine générale

CPTS : Communauté professionnelle territoriale de santé

CLS : Contrat local de santé

SPL : Société publique locale

CD : Conseil départemental

CDS : Centre de santé

CPDS : Centre public de santé

DAM : Délégué d'Assurance Maladie

ACCOMPAGNEMENT DES ÉTUDIANTS ET DES INTERNES EN MEDECINE

CONTEXTE :

- Fragilité de certains territoires en nombre de médecins généralistes installés et nécessité de compenser les départs à venir,
- Anticiper la mise en œuvre de la 4^{ème} année du DES de médecine générale (2026) avec les Docteurs Juniors.

OBJECTIF STRATEGIQUE : Valoriser l'exercice médical et le cadre de travail dans les territoires ruraux de la Haute-Vienne afin de promouvoir l'installation de nouveaux médecins

RESULTATS ATTENDUS:

- Améliorer l'accès à un médecin traitant,
- Augmenter le nombre d'installation de nouveaux médecins,
- Augmenter le nombre de maîtres de stage dans les zones fragiles ou en risque de fragilisation,
- Faciliter la venue d'internes dans les zones fragiles ou en risque de fragilisation,
- Valoriser et faire découvrir l'environnement de travail et le cadre de vie,
- Développer dès la formation une logique d'équipe pluri professionnelle.

OBJECTIFS OPERATIONNELS	AVANCEE DE L'ACTION	ACTIONS	PILOTE*	PARTENAIRES*	CALENDRIER	DEMARRAGE DE L'ACTION
Améliorer l'information et la connaissance des territoires par les étudiants et des internes		Élaborer, actualiser et définir les modalités de diffusion d'un guide pour les étudiants répertoriant les différentes informations utiles comme : liste des maîtres de stage, lieux et modalités d'hébergement, de restauration, temps d'accès, moyens de transport, applications disponibles, contacts mairie ou référent local désigné, éléments touristiques locaux, etc.	Faculté de médecine	DUMG/ ADM/ CDOM/ Représentants des étudiants et des internes / SPL	juillet 2024	septembre 2023
		Organiser régulièrement (une fois par an) une rencontre avec les représentants des étudiants et des internes pour recueillir leurs attentes en termes d'aide aux études, d'accompagnement de leur projet et leurs attentes en termes de conditions d'exercice.	CDOM	Représentant des étudiants et internes /ARS/DUMG/URPS	1x/an	mars 2024

*Le pilote collecte un ensemble de données, les analyse, décide et met en œuvre le cas échéant les actions nécessaires pour que le projet atteigne les objectifs à atteindre

*Les partenaires sont les organismes avec lesquelles le pilote s'associe pour réaliser les actions communes



Améliorer l'Information et la connaissance des territoires par les étudiants et des internes (suite)		Organiser un Forum annuel à l'échelle de la subdivision de la Faculté de médecine (Limousin-Périgord) destiné à informer et faire rencontrer étudiants/internes/acteurs des territoires.	Faculté de médecine	ARS/CPAM/ADM/CD/CDOM/CPTS/URPS	1x/an	2021
Augmenter le nombre de Maîtres de stage et de terrains de stage sur les zones fragiles ou en risque de fragilisation		Favoriser et faire connaître les modes d'exercice médicaux en PMI, Santé scolaire et santé universitaire.	Université	Education Nationale /Conseil Départemental/CDO M	A déterminer	Septembre 2024
		Lister les freins et les éléments d'attractivité à devenir maître de stage via l'enquête réalisée par le CDOM et le DUMG.	CDOM /DUMG	Médecins Généralistes et spécialistes /URPS	Juillet 2024	Octobre 2023
		Informar les médecins du rôle des maitres de stage et de praticiens accueillants pour les Docteurs Junior.	DUMG	CDOM/ARS/CPTS/Médecins Généralistes/URPS	Pas de durée limitée	Septembre 2023
		Identifier les zones fragiles ou en risque de fragilisation avec peu ou pas de maîtres de stage.	DUMG/ARS	CDOM/URPS	Décembre 2023	Septembre 2023
		Mener des actions d'incitation et/ou de sensibilisation à devenir maîtres de stage et médecins accueillants auprès des Médecins Généralistes dans les zones identifiées, et en 1 ^{er} lieu les Médecins installés dans les MSP.	DUMG/ARS	CPTS/MSP/CDOM/CPAM/Région	En continu	Juin 2023



Augmenter le nombre de Maîtres de stage et de terrains de stage sur les zones fragiles ou en risque de fragilisation (suite)		Proposer systématiquement une participation des internes détenteurs d'une licence de remplacement (puis des Docteurs Junior en lien avec le projet de 4 ^{ème} année) à la PDSA pour s'acculturer aux soins non programmés.	CDOM	Internes/CPTS/MSP/ DUMG/CPAM	En continu	Septembre 2023
		Anticiper la mise en place de la 4 ^{ème} année du DEMG : les stages de médecine générale à l'échelle des CPTS, repérage et pertinence des lieux, incitation des médecins non maitres de stage.	DUMG	CDOM/URPS/CPTS	Septembre 2024	Septembre 2023
		Identifier les lieux et modalités d'hébergement existants et les zones blanches via l'enquête menée par le CDOM et le DUMG auprès des maitres de stage, complétée par les communautés de communes pour trouver des solutions.	CDOM/DUMG	ADM/Communautés de Communes/Région/ Collège des généralistes enseignants	Décembre 2023	Septembre 2023
		Internat pluri-professionnel et ville/hôpital : Expérimenter une maison des étudiants en santé sur le Haut Limousin.	CC HLEM	Région NA/CD/CPTS Haut Limousin/CPTS Occitane/HIHL/ARS/C LS HLEM	Décembre 2024	Juin 2023
Accompagner à la Mobilité et à la Découverte du territoire		Identifier les aides à la mobilité sur les transports en commun (bus, SNCF, covoiturage).	Conseil Régional	CD/ADM/Université/ ARS	En continu	1 ^{er} semestre 2024
		Informier systématiquement les CPTS des arrivées de stagiaires sur le territoire.	DUMG	CPTS/ARS	En continu	Septembre 2023
		Inciter les maitres de stage à informer systématiquement les mairies et Communautés de Communes de la venue de stagiaires sur leur territoire.	DUMG	Mairies/ Communautés de Communes/ Maitres de stage	En continu	Septembre 2023



		Inviter les mairies à informer les stagiaires des évènements sur leur territoire.	ADM	Stagiaires/ CLS	En continu	Septembre 2023
		Organiser des temps d'accueil des stagiaires en inter-communautés (2/an).	ADM	Communautés de communes/Stagiaires	En continu	Janvier 2024



ACCOMPAGNEMENT A L'INSTALLATION DE NOUVEAUX MEDECINS

CONTEXTE :

- Fragilité de certains territoires en nombre de médecins généralistes installés et nécessité de compenser les départs à venir,
- Absence de dispositif global d'aide à l'installation.

OBJECTIF STRATEGIQUE : Faire connaître les territoires et faciliter l'installation de nouveaux médecins

RESULTATS ATTENDUS:

- Améliorer l'accès à un médecin traitant et la qualité de prise en charge des patients,
- Augmenter le nombre d'installation de nouveaux médecins,
- Valoriser et faire découvrir l'environnement de travail et le cadre de vie en milieu rural,
- Faciliter l'installation par une approche globale des besoins et des attentes des médecins,
- Développer les conditions nécessaires au fonctionnement en équipe de soins pluriprofessionnelle,
- Renforcer la concertation Professionnels de santé/Elus locaux/ARS/Assurance-Maladie pour améliorer l'attractivité du territoire,
- Mieux structurer la réponse aux besoins de soins non programmés.

OBJECTIFS OPERATIONNELS	AVANCEE DE L'ACTION	ACTIONS	PILOTE	PARTENAIRES	CALENDRIER	DEMARRAGE DE L'ACTION
Renforcer la concertation territoriale en matière d'accès aux soins		Organiser régulièrement des réunions de concertation territoriale sur les sujets d'accès aux soins du territoire associant collectivités, professionnels de santé, Assurance-Maladie, Conseil Territorial de Santé et ARS.	ARS/CTS/CPAM	CLS /ADM/CD/CPTS/ MSA/Région/AGORALIB URPS	1 à 2 par an / par CPTS	Décembre 2023
Favoriser le développement de structures d'exercice coordonné dans une logique de pertinence territoriale		Identifier les communes pertinentes pour l'implantation de nouvelles MSP ou CDS en tenant compte de l'aménagement du territoire, des services disponibles, des professionnels de santé installés, dans le cadre d'une concertation entre les professionnels de santé et les Elus organisée à l'échelle de la CPTS.	ARS	CPTS / Communauté de Communes/ Communes / CD87/ Région NA / CLS / AGORAL LIB' / URPS	2024	Janvier 2024



Favoriser le développement de structures d'exercice coordonné dans une logique de pertinence territoriale (suite)		Impulser et accompagner les projets de MSP en cohérence avec le projet de santé de la CPTS du territoire et informer sur les dispositifs de soutien et d'accompagnement.	ARS / CPAM	CPTS/ Professionnels de santé /Communes/ Communautés de Communes/CD87/ CLS/AGORA LIB' / AVEC SANTE/Région	En continu	2023
		Soutenir financièrement l'investissement pour la création de nouvelles MSP en lien avec la feuille de route santé 2023-2028, conformément à la stratégie territoriale concertée, et/ou pour adapter leurs locaux (arrivées de nouveaux professionnels de santé, d'assistants médicaux).	Région / CD / Préfecture / Europe	Communautés de Communes/Professionnels de santé	En continu	2023
Assurer la couverture de tout le territoire départemental en CPTS		Finaliser la couverture des communes en CPTS, notamment sur Limoges Métropole.	AGORA LIB' / ARS / CPAM	URPS	Octobre 2023	Décembre 2023
Promouvoir des projets de Centres de santé, en complémentarité de l'offre libérale, pour des territoires très fragiles		Développer des CDS sur des territoires fragiles, urbains et ruraux.	ARS	Collectivités/ Professionnels de santé/CHU/ Mutualité Française Limousine/CPTS/CLS/Région/CPAM/URPS	Décembre 2024	Octobre 2023
Valoriser l'Exercice ville/hôpital		Promouvoir la diversité des modes d'exercice proposés (libéral, salarié, mixte, en lien avec l'hôpital).	ARS / Université de Limoges	Professionnels de santé/CPTS/Etb Santé/CDOM	En continu	Septembre 2023

Développer les Assistants Médicaux pour augmenter le temps médical disponible		Mettre en place une communication auprès des médecins pour promouvoir les assistants médicaux.	CPAM	Médecins/CPTS/ARS	2023-2024	Septembre 2023
		Expérimenter les groupements d'employeurs pour recruter des assistants médicaux et sécuriser les médecins employeurs.	URPS/CPTS/Médecins	DDETSPP/ CCI/ CDOM/URPS	Septembre 2024	Septembre 2023
		Étudier les possibilités de formation en proximité des assistants médicaux.	IAE / Université de Limoges	CCI/ Région/URPS/ CDOM	Juillet 2024	Septembre 2023
Renforcer la communication sur les dispositifs d'aide à l'installation et promouvoir les territoires de la Haute-Vienne		Faire connaître le guichet unique facilitant les démarches d'installation des médecins	CPAM/ARS/ CDOM	URSSAF/URPS	En continu	Octobre 2023
		Promouvoir les aides à l'installation existantes auprès des professionnels de santé (CESP, CDE, CAIM, COSCOM, CSTM).	ARS / CPAM	Professionnels de santé	En continu	2023
		Organiser des journées portes ouvertes sur un territoire (visite de MSP, de cabinets en recherche de médecins, rencontre d'acteurs professionnels dont l'Ordre des médecins...).	CLS/ Collectivités / CPTS	Professionnels de santé/Hôpital/ MSA/CDOM	En continu	Janvier 2024
		Organiser des temps de découverte du territoire (visites de sites, produits locaux) et des facilités d'installation de la famille (scolarisation, emploi du conjoint, gardes d'enfant...).	Collectivités	CLS/CPTS/CD/ Communes/ EPCI / SPL	En continu	Janvier 2024
		Maintenir une permanence des soins effective sur tout le territoire au travers l'organisation des gardes médicales et des dispositifs complémentaires pour assurer l'accès aux soins non programmés.	ARS/CDOM	Médecins Généralistes/CPTS/SAS/ URPS	Octobre 2023	Avril 2023

Consolider l'organisation des soins non programmés pour faciliter l'accès aux soins et mieux organiser le temps médical		Mettre en place un Service d'Accès aux Soins départemental pour permettre l'accès à une consultation médicale en l'absence de réponse d'un médecin traitant.	URPS/SAMU-CHU/ARS	CPTS/Médecins Généralistes/CPAM	En continu	Juin 2023
		Structurer la réponse aux besoins de soins non programmés au niveau de chaque CPTS.	CPTS	CPAM / ARS / SAS/AGORA LIB'	1 ^{er} semestre 2024	2021



MODALITES DE SUIVI ET DE COMMUNICATION

La mise en œuvre de ce plan et son évaluation sont assurées par le groupe projet constitué des institutions/organismes suivants :

- Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine,
- Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Haute-Vienne,
- Conseil Départemental de l'Ordre des médecins,
- Université de Limoges (Faculté de Médecine – DUMG),
- Union Régionale des Professionnels de Santé Libéraux,
- Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité,
- Conseil Départemental de la Haute-Vienne,
- Région Nouvelle-Aquitaine,
- Conseil Territorial de Santé,
- Mutualité sociale agricole du Limousin,
- Représentants des Étudiants et Internes (*conviés*).

La rédaction du présent document a notamment bénéficié de la contribution des parlementaires du département.

L'ARS est chargée du recueil des données de suivi pour chaque action et du secrétariat de ce comité.

Les réunions se tiennent deux fois par an, pour analyser les avancées des actions et suggérer toute évolution utile.

Une communication conjointe est organisée sur les objectifs et résultats de ce plan selon les modalités définies entre les partenaires au sein du comité. Les mesures et le plan dans son intégralité seront mis en ligne sur les sites des partenaires et/ou sur les supports utilisés.

Une présentation du plan sera faite en Conseil Territorial de Santé, puis à chaque évaluation, à minima annuellement.

Le 14 juin 2024, à Limoges

ANNEXES

ANNEXE 1 : CARTOGRAPHIE DU ZONAGE MEDECINS (Situation au 30/06/2022)

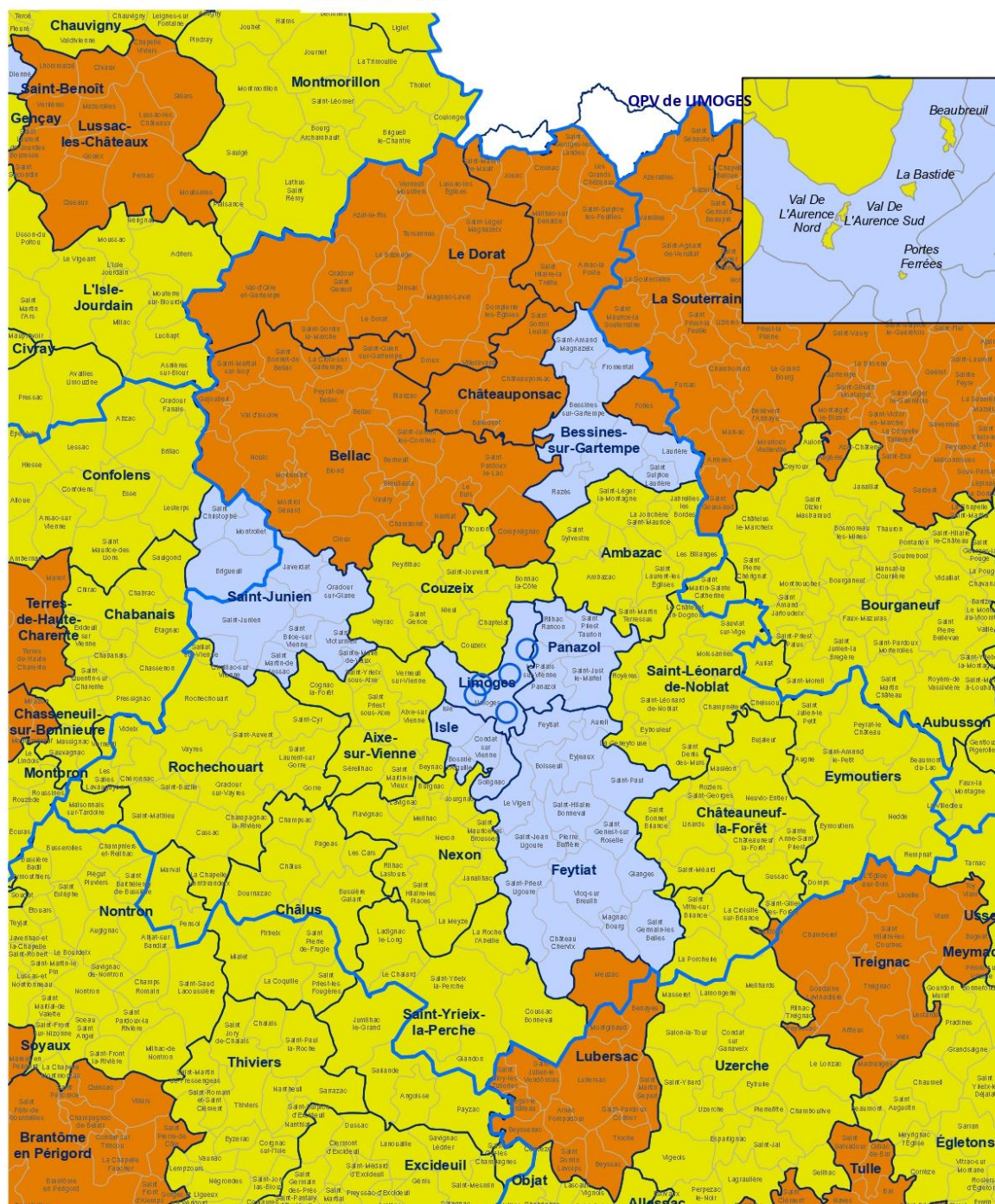


Zones caractérisées par une offre de soins insuffisante
ou par des difficultés dans l'accès aux soins, concernant
la profession de médecin généraliste

Zonage Art.1 L.1434-4 du

ZIP ZAC Hors zonage

HAUTE-VIENNE



Sources : application de l'Arrêté DGARS mars 2022

Découpages : communes au 01/01/2022 - Territoires de vie-santé définis en 2018

Réalisation : ARS Nouvelle-Aquitaine - DDPSP - Pôle études et statistiques - 29/03/2022

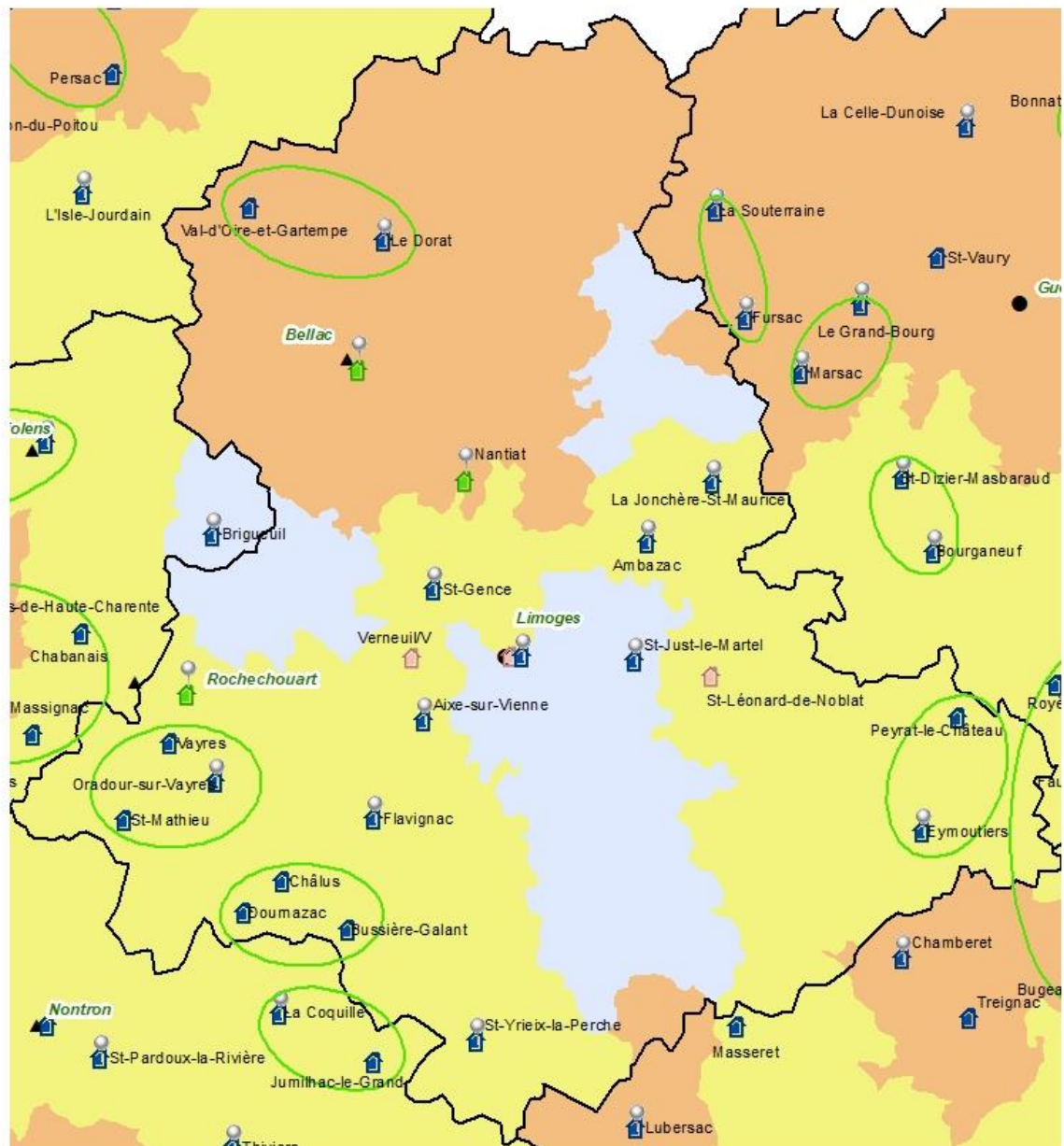
ANNEXE 2 : CARTOGRAPHIE DES MSP

(Situation au 31/12/2023)



Maisons de santé pluriprofessionnelles HAUTE-VIENNE

Situation à décembre 2023



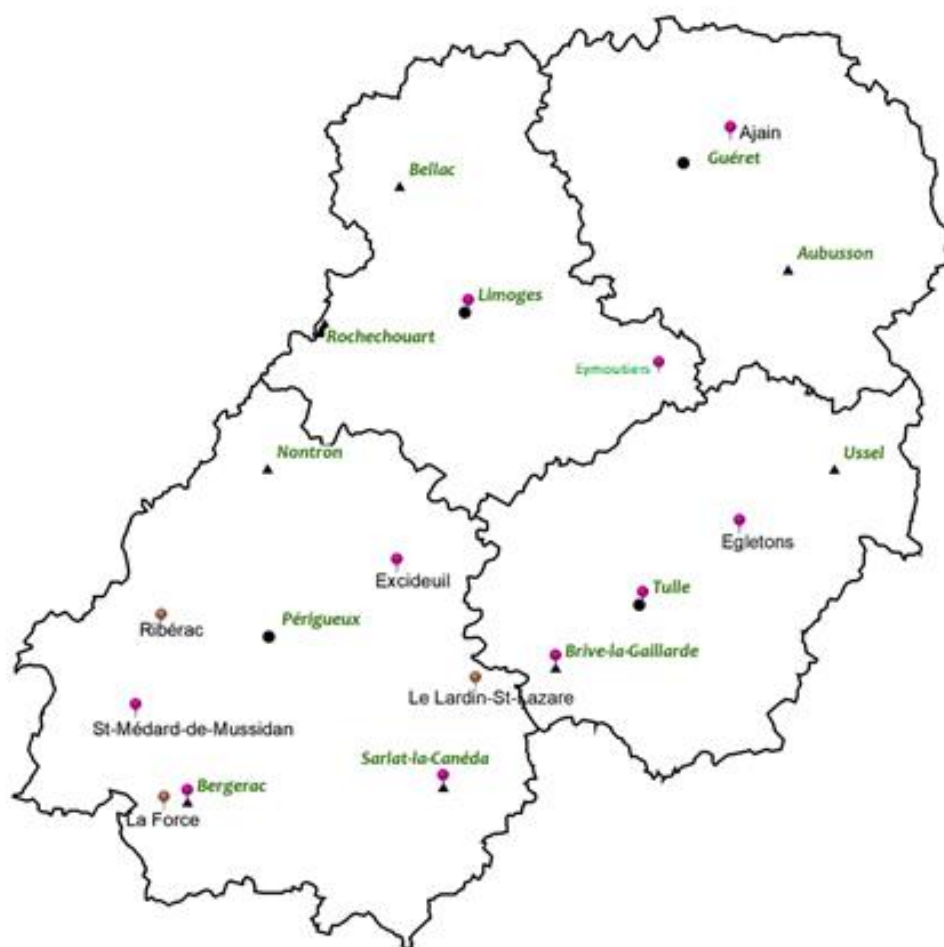
MSP		Zonage médecins généralistes en cours	
	Projet de santé validé et en fonctionnement		Zone d'intervention prioritaire (ZIP)
	Projet de santé validé		Zone d'accompagnement complémentaire (ZAC)
	En projet		Territoire de vie-santé non sélectionné en ZIP ou ZAC
	Multi sites		MSP ayant signé l'ACI
			Préfecture
			Sous-préfecture

Sources : MSP ARS NA - Observatoire régional des maisons de santé / Zonage : application de l'arrêté national du 1er octobre 2021 relatif à la méthodologie applicable à la profession de médecin pour la détermination des zones prévues au 1° de l'article L1434-4 du code de la santé publique
Exploitation et réalisation : ARS NA/DOS/DDSP / PES - Janvier 2024

ANNEXE 3 : CARTOGRAPHIE DES CENTRES DE SANTE (Situation au 31/12/2023)

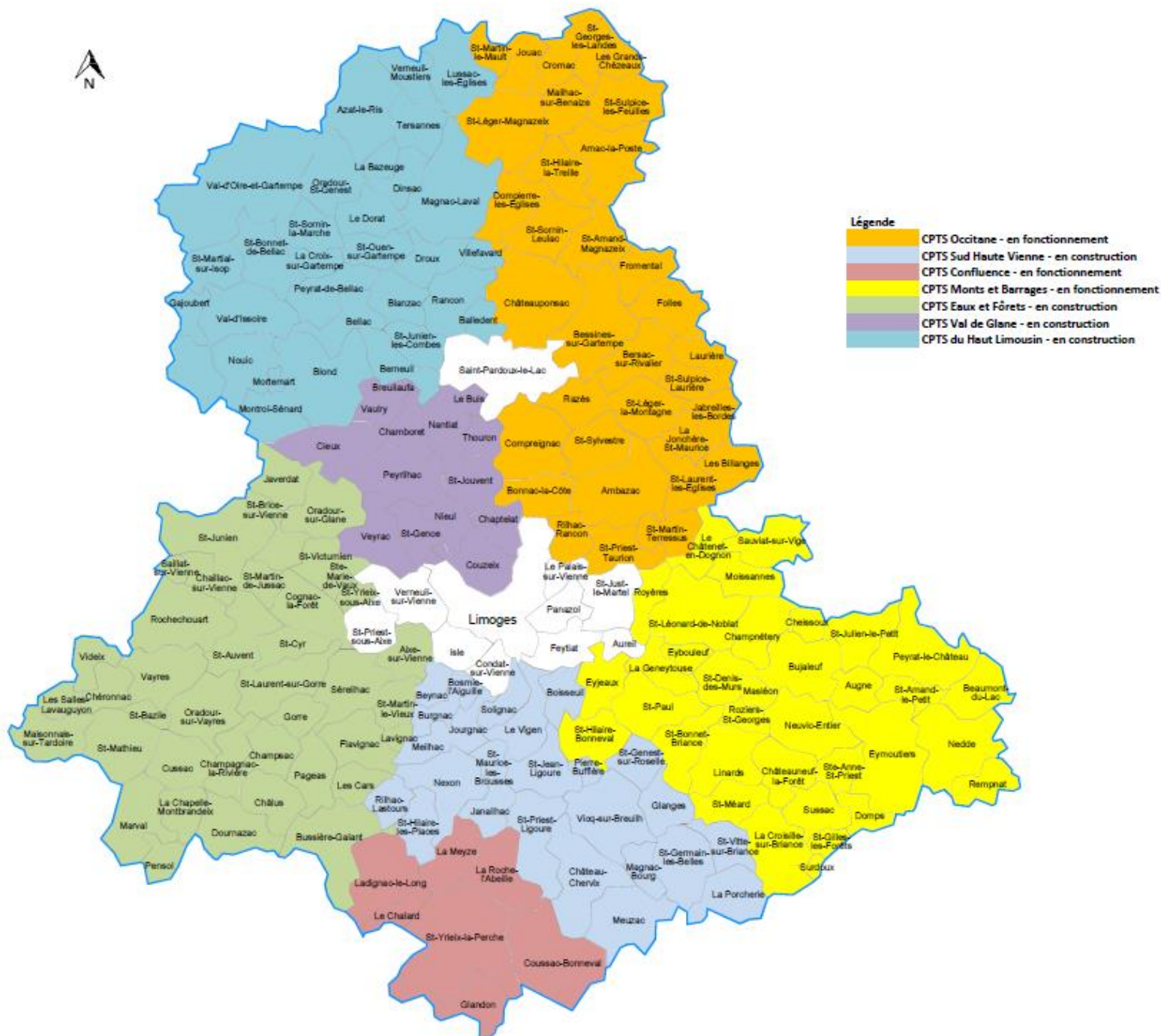


Centres de santé Corrèze - Creuse - Haute-Vienne - Dordogne



Sources : DOS/DD
Exploitation et réalisation : ARS Nouvelle-Aquitaine / DOS/DDSP / PES - Mars 2023

(Situation au 01/06/2024)



ANNEXE 5 : Densité médicale (tous âges)

(Situation au 31/12/2022)

	Densité médicale (tous âges)	
	2022	Évolution %
Haute-Vienne	375	- 6%
Nouvelle-Aquitaine	349	+ 4%
France	342	+ 2%

Source : Observatoire National de la Démographie des Professions de Santé (ONDPS)

ANNEXE 6 : CARTOGRAPHIE DES ETABLISSEMENTS DE SANTE (Situation au 31/09/2022)



Les établissements de santé en Haute-Vienne

Septembre 2022

DE GRIMOIRE
ON-AUDITION
ENRI LABORIT
MILETRIE

CTRE REA. DU
MOULIN VERT

Etablissement de santé

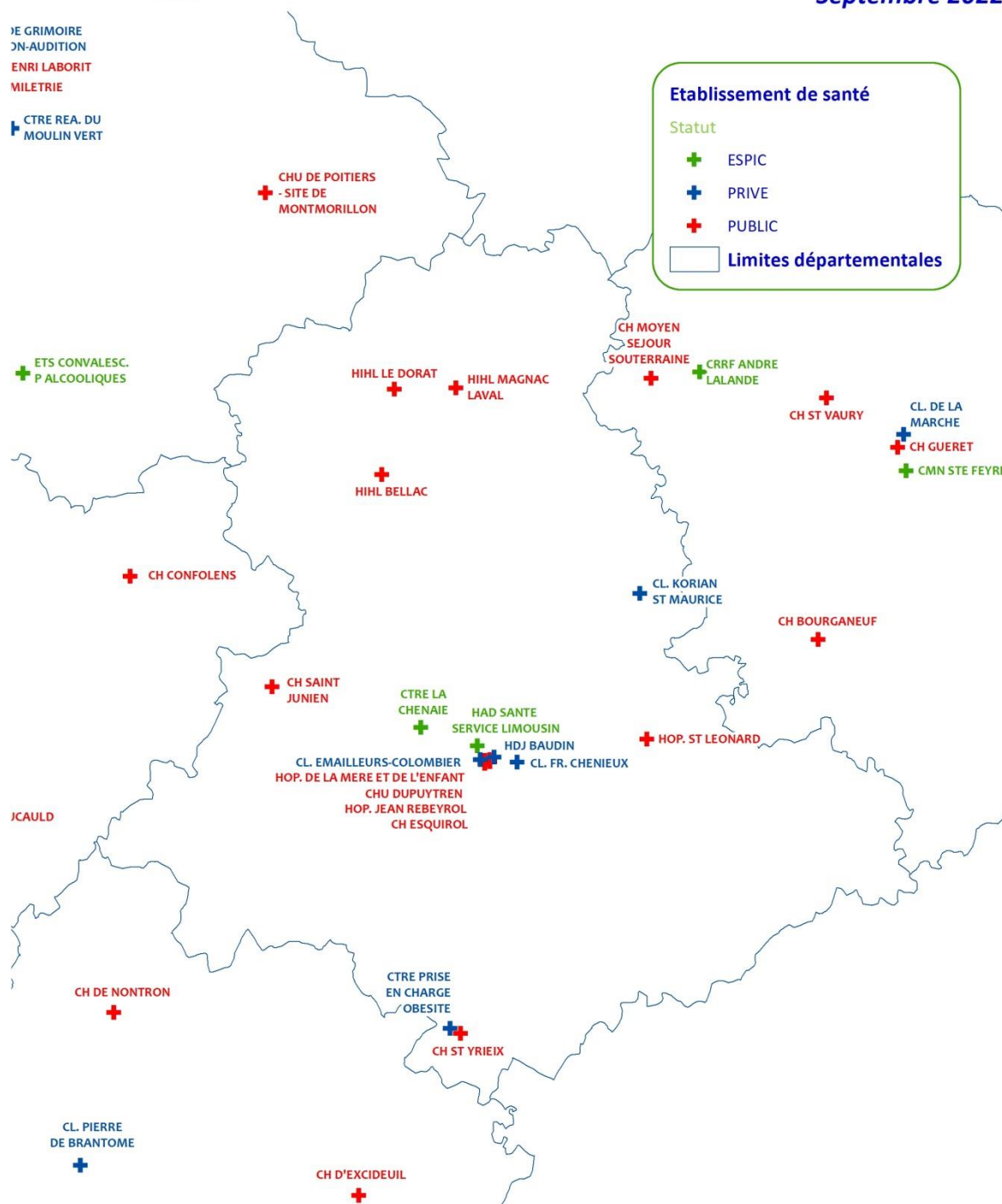
Statut

+ ESPIC

+ PRIVE

+ PUBLIC

Limites départementales



Source : Extraction EDONISS au 1er septembre 2022

Cartographie : ARS Nouvelle-Aquitaine - DOS, Pôle études et statistiques

